



## **RAPPORT SUR LA GESTION DE MICROWAVE VISION SA du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 18 Juin 2020**

### **Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte afin, dans un premier temps, de vous rendre compte de l'activité de la société Microwave Vision, des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels ainsi que de décider de l'affectation du résultat.

Les comptes au 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec le plan comptable général issu du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03, modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Il vous sera également rendu compte de la mission de vos Co-commissaires aux Comptes par la lecture de leurs rapports.

Leurs rapports, ceux de votre Conseil d'administration, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion.

#### **1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### **2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Les comptes de la société regroupent ceux de la France et des établissements étrangers, à savoir : Satimo Hong Kong, Microwave Japon et Microwave Suède. Le chiffre d'affaires 2019 de cet ensemble s'élève à 9 495 k€.

L'activité de cette société est indissociable de l'activité du groupe Microwave Vision compte tenu des liens existants entre tous les établissements et filiales du Groupe. Nous vous invitons donc à vous reporter au paragraphe sur la situation et l'activité du rapport de gestion du groupe consolidé.



### **3. PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RECONTREES**

La société a terminé la mise en place SAP by design dans sa filiale Orbit/FR Eng. Ltd (Israël).

Le 01 janvier 2019, Orbit/FR, inc a cédé les titres de la filiale allemande Orbit/FR Europe, GmbH à Microwave Vision, SA.

### **4. EFFECTIF**

L'effectif de Microwave Vision SA au 31 décembre 2019 est de 4 cadres dirigeants et 2 cadres. Les établissements comptent 2 cadres dirigeants et 7 employés soit un effectif total de 15 personnes.

### **5. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 495 k€ hors taxes contre 10 685 k€ pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 668 k€.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 10 139 k€ pour 10 705 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 529 k€ contre 564 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est en perte de -194 k€ en 2019 contre -273 k€ en 2018.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt ressort à 335 k€ au titre de l'exercice 2019 contre 291 k€ pour l'exercice 2018.

Le résultat exceptionnel est une perte de -189 k€ en 2019 contre -10 k€ en 2018.

Le résultat de l'exercice se traduit en définitive par un bénéfice de 171 k€.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 88 855k€ contre 88 207 k€ au 31 décembre 2018.

L'essentiel de la variation des postes de l'actif du bilan concerne :

- Les comptes clients qui passent de 34 726 k€ au 31 décembre 2018 à 33 923 k€ au 31 décembre 2019.
- Le montant des valeurs mobilières de placement passent de 3 097 k€ à 2 948 k€ au 31 décembre 2019.
- Le montant des disponibilités passe de 3 292 k€ au 31 décembre 2018 à 2 619 k€ au 31 décembre 2019.

Concernant le passif, les fonds propres passent de 58 604 k€ à 61 510 k€.

Les postes emprunts et dettes financières diminuent pour passer de 9 248 k€ à 8 242 k€ au 31 décembre 2019.

Le poste dettes fournisseurs passe de 18 899 k€ au 31 décembre 2018 à 16 494 k€ au titre de l'exercice. Il comprend les facturations des filiales à la holding.



## 6. DELAIS DE PAIEMENTS CLIENTS ET FOURNISSEURS

Les tableaux suivants décrivent les factures fournisseurs et clients non réglées, dont le terme est échu au 31 décembre 2019.

### 6.1 : Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu

*Avec Interco*

| 2019 en €   | 0 jour                                 | 1 - 30 jours | 31 - 60 jours | 61 - 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>   |  |              |               |               |                  |                        |
| Nb de factures concernées   | 56                                     | 33           | 8             | 5             | 50               | 96                     |
| Montant total des factures concernées (HT)  | 535 202                                | 102 694      | 36 517        | - 11 102      | 13 344 152       | 13 472 261             |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)  | 8,1%                                   | 1,5%         | 0,6%          | -0,2%         | 201,1%           | 203,1%                 |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>                                   |  |              |               |               |                  |                        |
| Nb de factures  |  |              |               |               |                  |                        |
| Montant total des factures exclues (HT)   |  |              |               |               |                  |                        |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b> |  |              |               |               |                  |                        |
| Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement   | Délais contractuels : Moyenne 45 jours |              |               |               |                  |                        |

### 6.2 : Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu

*Avec Interco*

| 2019 en €   | 0 jour                                 | 1 - 30 jours | 31 - 60 jours | 61 - 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>   |  |              |               |               |                  |                        |
| Nb de factures concernées   | 2                                      |              |               |               |                  | 40                     |
| Montant total des factures concernées (HT)  | 52 068                                 | -            | -             | -             | 25 994 153       | 25 994 153             |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)  | 0,5%                                   | 0,0%         | 0,0%          | 0,0%          | 273,8%           | 273,8%                 |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>                                   |  |              |               |               |                  |                        |
| Nb de factures  |  |              |               |               |                  |                        |
| Montant total des factures exclues (HT)   |  |              |               |               |                  |                        |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b> |  |              |               |               |                  |                        |
| Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement   | Délais contractuels : Moyenne 60 jours |              |               |               |                  |                        |

Les factures fournisseurs contiennent essentiellement des refacturations intra groupe (13 750 k€) qui se compensent avec des créances intragroupe (25 959 k€).



## **7. EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE**

Suite à l'acquisition des intérêts minoritaires du sous-groupe Orbit le 06/04/2018, Microwave Vision SA a transféré les titres de la filiale allemande « Orbit FR Europe GmbH » à son actif en date effective du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le 18 juillet 2019, les BSAR sont arrivés à échéance. 204 154 BSA ont été exercés sur une quantité de 310 000 au prix d'exercice de 13,5€, en conséquence, le capital social passe de 6 282 166 à 6 486 320 soit une augmentation de capital social de 10 831€ (0.20€ par action) et de prime d'émission pour 2 715 248€ (13.30€ par action).

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le conseil d'administration du 12 juillet 2019. Il porte sur 125 000 actions et prévoit une période d'acquisition de 12 mois.

La société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 4 000 000€, elle a également signé 2 nouveaux emprunts pour 2 000 000€ chacun auprès du CIC et de BPI France.

Le contrôle fiscal portant sur les exercices allant du 01/01/2015 au 31/12/2019 s'est clos sur l'exercice 2019.

## **8. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le Groupe enregistre en 2019 un niveau de prises de commandes record, à 124,1 M€ à comparer à 78,0 M€ en 2018, soit une hausse très significative de + 59% (+52% à taux de change constants par rapport à l'exercice 2018).

Cette prise de commande intègre notamment le récent contrat de 6,6 M€ gagné en fin d'année dans le domaine Aérospatiale/Défense pour la fourniture d'un système de mesure d'antennes de grandes dimensions destiné à la mise au point de satellites.

Cette performance commerciale confirme la forte attractivité des solutions développées par le Groupe, parfaitement en adéquation avec les évolutions du marché. MVG continue notamment de se positionner sur des appels d'offres d'envergure, à l'image des contrats majeurs déjà remportés dans les domaines de l'Aérospatiale/Défense, et confirme la forte compétitivité de ses produits.

## **9. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **9.1. Risques de taux et de change**

D'une manière générale, la Société est exposée à des risques de taux de change et à des risques de taux d'intérêt. Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, la Société détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La politique de la Société est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de placements temporaires non risqués pour sa trésorerie excédentaire.

La Société ne couvre pas son risque de change.



## **9.2. Risques commerciaux**

Compte tenu de la répartition géographique des ventes, notamment vers l'Asie, la mise en œuvre de certaines procédures de recouvrement peut être difficile. Une attention particulière est portée sur l'estimation de ce risque.

## **9.3. Covenants**

La Société est soumise à des covenants bancaires. Ces covenants portent sur le respect de certains ratios d'endettement sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le Groupe ne présentant pas d'endettement net, les covenants sont respectés à la date de clôture de l'exercice. Ils font l'objet d'un audit externe.

## **10. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice.

Aucun titre de la société n'est détenu dans le cadre d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité (article L 225-102 c.com), ou n'est détenu au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Les titres de capital détenus par les managers qui sont aussi actionnaires / salariés de la société sont détenus à titre individuel et n'entrent pas dans le cadre d'une gestion collective.

## **11. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES FRANCAISES ET ETRANGERES**

La liste des filiales et des participations est annexée au présent rapport.

Le groupe ORBIT/FR, détenu à 100% depuis 2018, a clôturé l'exercice avec un bénéfice.

Les établissements étrangers de la société Microwave Vision ainsi que la filiale MVG Industries, détenue à 100%, évoluant sur le marché des télécommunications ont connu une année favorable.

Les résultats et informations sectorielles du Groupe figurent dans le rapport sur la gestion du Groupe.

## **12. MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **13. AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposerons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 170 799 €, au report à nouveau qui passerait ainsi de 4 304 470 € à 4 475 269 €.



#### **14. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

L'apparition de l'épidémie de COVID-19 en janvier 2020 renforce les incertitudes du contexte économique global et des marchés. Ses conséquences pour le groupe MVG sont aujourd'hui difficiles à évaluer et dépendront de l'ampleur, de la durée et de l'étendue géographique, comme des mesures prises par les pays concernés.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer en priorité la sécurité de nos salariés. Dans la mesure du possible, le télétravail a été généralisé et les filiales ayant une activité de production ont maintenu leur activité, tout en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de distanciation sociale ainsi que les règles imposées par leur gouvernement.

La crise du COVID-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du groupe et sa trésorerie. Nous n'avons pas connaissance, à la date d'arrêté des comptes, d'une perte significative de chiffre d'affaires et de résultat.

#### **15. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément à la loi, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

#### **16. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la société n'a pas enregistré de dépenses ou de charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

La société n'a pas enregistré de frais généraux exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

#### **17. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

##### **17.1. Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions salariées, exercées dans d'autres sociétés du Groupe ou non, françaises et étrangères, par chacun des mandataires sociaux de la société :

Philippe Garreau:                   Président de la société par actions simplifiée MVG Industries,  
Membre du board de la société américaine ORBIT/FR,  
Membre du board de la société anglaise RAINFORD,  
Director de la société Hongkongaise MV AMS Ltd.  
Director de la société MVG China



Gianni Barone: Administrateur de Microwave Vision Italy SRL,  
Co-Director de la société Hongkongaise MV AMS Ltd.  
Director de la société MVG China

Agnès Mestreau: aucun autre mandat.

Sophie de Roux:

- Autres mandats et fonctions exercés en France :

Administratrice d'AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)  
Administratrice d'AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM)  
Membre du Comité d'audit d'AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)  
Membre du Comité d'audit d'AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM)  
Membre du Comité des risques d'AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)  
Membre du Comité des risques d'AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM)  
Membre du Conseil de surveillance de Savencia Holding (SCA)  
Président de Corporate Value Associates France (SASU)

- Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

Administratrice de Verlinvest Group (SA)  
Administratrice de Verlinvest (SA)  
Membre du Comité d'audit de Verlinvest Group (SA)

- Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

Administrateur de Zetes (Belgique)  
Membre du Comité d'audit de Zetes (Belgique)  
Membre du Comité de rémunérations de Zetes (Belgique)  
Administrateur de Sapec SA (Belgique)  
Président du Comité d'audit de Sapec SA (Belgique)  
Membre du Comité de rémunérations de Sapec SA (Belgique)

Arnaud Gandois: Directeur Général de la société par actions simplifiée MVG Industries,  
Membre du board de la société américaine ORBIT/FR,



Membre du board de la société anglaise RAINFORD.





Luc Duchesne: aucun autre mandat.

Bruno Rivet:

- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'Administration de Streamdata.io,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'Administration d'Augure,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'Administration de Prestashop,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'administration de Scentys,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'administration de Mailjet,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'administration de Chronotruck,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Board de Launchmetric (société américaine),
- Représentant permanent de Seventure Partners au Board de Studitemps (société allemande),
- Représentant permanent de Seventure Partners au Board de Veact (société allemande),
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'administration de Homerez,
- Représentant permanent de Seventure Partners au Conseil d'administration de Webinterpret,
- Membre du conseil de surveillance de Recommerce Solutions.

Olivier Gurs : Président de la société Skellig Software SAS

## 17.2. Situation des mandats des administrateurs

Nous vous rappelons les dates d'expiration des mandats des administrateurs de la société :

- le mandat de Monsieur Philippe Garreau vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat de Madame Agnès Mestreau vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat de la société SEVENTURE Partners représentée par Monsieur Bruno Rivet vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat de Monsieur Gianni Barone vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,



- le mandat de Monsieur Olivier Gurs vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.
- le mandat de Madame Sophie De Roux vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

### **17.3. Situation du mandat du Président directeur général**

Nous vous rappelons la date d'expiration du mandat du Président directeur général de la société :

Monsieur Philippe Garreau a été renouvelé, lors du conseil d'administration du 23 juin 2011, dans ses fonctions de Président directeur général de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, son mandat de Président directeur général vient donc à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

### **17.4. Situation des mandats des Directeurs généraux délégués**

Nous vous rappelons les dates d'expiration des mandats des Directeurs généraux délégués de la société qui ont été renouvelés dans leurs fonctions lors du conseil d'administration du 23 juin 2011 fonctions pour toute la durée du mandat du Président directeur général. En conséquence :

- le mandat de Monsieur Arnaud Gandois vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- le mandat de Monsieur Luc Duchesne vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

### **17.5. Rémunérations des dirigeants**

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

## **18. INFORMATIONS CONCERNANT LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons les dates d'expiration des mandats de vos Commissaires aux comptes :

- le mandat du Co-commissaire aux comptes titulaire, la société RSM Paris, 26 rue Cambacérès, 75008 Paris, RCS Paris B 792.111.783, vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.
- le mandat du Co-Commissaire aux comptes suppléant, la société Fidinter, 26 rue Cambacérès, 75008 Paris, RCS Paris B 652.056.110, vient à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.
- le mandat du Co-commissaire aux comptes titulaire, Auditeurs et Conseils associés, vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,



- le mandat du Co-Commissaire aux comptes suppléant, la société Pimpaneau et Associés, vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

## **19. DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II et R 225-102 du code de commerce nous vous rappelons l'option prise par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et portant sur les modalités de direction générale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 septembre 2001, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Aucune modification n'a été apportée à cette organisation depuis.

## **20. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article R 225-102 du Code de commerce, et faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

## **21. RAPPORT DE GOUVERNEMENT**

Le groupe MVG est présidé par M. Philippe GARREAU.

Le groupe a choisi de lui confier le mandat de Président et de Directeur Général.

Ce choix est motivé par l'histoire du groupe dont M. Philippe GARREAU a été à l'origine des principales recherches et des développements des produits. Impliqué dans tous les métiers du groupe, il a su tisser sur le plan opérationnel des liens de confiance avec les hommes clefs du groupe.

M. Philippe GARREAU est salarié du groupe depuis 28 ans et dirige le groupe depuis 24 ans.

### **21.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres et 1 censeur, dont :

- 1 Administrateur indépendant
- 3 Administrateurs salariés du Groupe
- 2 Administrateurs externes non indépendants
- 1 Censeur représentant de Bpifrance
- 16,66 % Administrateurs indépendants
- 2 Femmes.

Huit réunions ont eu lieu cours de l'exercice 2019 avec un taux de présence de 95%.



## 21.2. LES COMITES INTERNES

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de deux comités internes dont le président directeur général se fait écho :

***Un comité Scientifique*** : 5 membres du Groupe

***Un comité d'Orientation technique et stratégique*** : 6 membres du Groupe

Ces deux comités sont internes, et non constitués par le conseil d'administration.

Le groupe travaillant sur un marché de niche et le nombre d'acteurs internationaux étant limité, l'appréciation des perspectives scientifiques et techniques ainsi que les décisions stratégiques opérationnelles sont évaluées en comités internes.

Pour autant, ces deux comités appuient leurs travaux lorsque cela est jugé nécessaire sur des études conduites par quelques experts internationaux du secteur d'activité de MVG.

En particulier, des consultations régulières sont faites auprès de grandes écoles internationales et auprès de laboratoires de recherche prestigieux.

## 21.3. POUVOIRS ET MISSIONS DU PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL

Les missions du Président et du Directeur Général sont les suivantes :

- représenter le Groupe MVG en France et à l'étranger, auprès des pouvoirs publics, des clients, des partenaires et des actionnaires institutionnels ;
- organiser les travaux préparatoires aux conseils ;
- associer le Conseil à la vie du Groupe en les associant aux grandes décisions opérationnelles et financières ;
- convoquer les conseils d'administration en fonction du calendrier fixé annuellement et décider de l'opportunité de convoquer le conseil à tout autre moment en fonction des besoins, préparer leur ordre du jour et veiller à la bonne information des administrateurs ;
- assurer le suivi des décisions du conseil.

En sa qualité de Directeur Général, Philippe GARREAU représente le Groupe MVG dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe MVG.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.



#### **21.4. POUVOIRS ET MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, en ce compris les orientations stratégiques, et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En particulier et sans que cette liste soit limitative, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées par son règlement intérieur :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le budget annuel du Groupe présenté par le Directeur Général ainsi que toute modification de ce budget ;
- arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés, établit le rapport annuel de gestion et le rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise ;
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément aux articles 21.1 et 21.4 des statuts ;
- nomme ou révoque :
  - le Président du Conseil d'administration,
  - le Directeur Général,
  - et le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, le ou les directeurs généraux délégués ;
- détermine les pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;
- peut coopter un administrateur ;
- fixe la rémunération du Président Directeur Général et des directeurs généraux délégués et des administrateurs exerçant une activité salariée dans le groupe ;
- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions de son règlement intérieur ;
- peut décider l'émission de titres de créances ne donnant pas accès au capital ;
- décide de l'attribution d'une indemnisation au(x) censeur(s), s'il en existe ;
- autorise le Directeur Général, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties :
  - en fixant, pour chaque exercice : – un plafond global, – le cas échéant, un montant maximum par opération ; et
  - en validant de manière préalable toute opération dont le montant entraînerait le dépassement du plafond global ou du montant maximum par opération.

Par ailleurs, le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.



## 21.5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **M. Philippe GARREAU, Président Directeur Général :**

Ingénieur SUPELEC, Philippe Garreau a démarré sa carrière à l'Agence Spatiale Européenne (ESA) avant de rejoindre SATIMO en 1992 comme ingénieur responsable des mesures d'antennes.

Il en a pris la direction fin 1996 en vue de mener une profonde réorganisation de la Société tant dans son management, son fonctionnement que dans son approche du marché. Bénéficiant de la confiance d'importants organismes d'Etats durant cette phase clé de réorientation (prêt de matériel, mise à disposition d'antennes) et ayant su s'attacher les services de collaborateurs expérimentés aux postes clés ; il a réussi à conduire à maturité une technologie qu'il avait mise au point pour répondre aux exigences du marché.

### **Mme Sophie de ROUX :**

Diplômée de Sciences Po Paris et de l'ESSEC, et titulaire d'une licence de droit, elle a évolué depuis plus de 20 ans à des postes de direction financière dans un environnement international, en particulier chez Dassault Systèmes. Elle possède une double expérience Groupe côté / LBO entrepreneurial. Elle a participé à de nombreuses opérations de croissance externe et possède une forte sensibilité aux questions contractuelles, juridiques et fiscales.

Elle est membre du Conseil de surveillance de Savencia Holding, et Administratrice et membre du Comité d'audit de Verinvest, Administratrice et Président du Comité d'audit de Sapec, SA et Présidente de Corporate Value Associates France SASU.

### **Mme Agnès Jocelyne MESTREAU-GARREAU, Administrateur :**

Ingénieure diplômée de l'Ecole Supérieure d'Optique, elle rejoint en 1992 l'Agence Spatiale Européenne où elle participe au développement des instruments optiques du satellite d'observation de la Terre ENVISAT. En 1994, elle poursuit son expérience professionnelle dans l'industrie (EADS-SODERN) en tant qu'ingénieur du domaine spatial, chef de service puis chef de projet d'instruments comme le vidéomètre pour l'ATV (Véhicule de Transfert Automatique pour la station spatiale internationale ISS) et des viseurs d'étoiles pour divers satellites.

En 2004, elle retourne à l'Agence Spatiale Européenne (ESA) comme membre de l'équipe du Concurrent Design Facility. Team leader, elle conduit des études de conception de missions spatiales futures et travaille actuellement au centre technique de l'ESA des Pays Bas (ESTEC).

Elle devient Chef de programme PROBA-3 en 2009, programme dédié à la mise en orbite de deux satellites fonctionnant en formation à des fins d'observation spatiale.

Elle a été nommée en 2017 chef de la division Système de l'ESTEC et encadre à ce titre quatre départements de l'ESA.



**M. Olivier GURS, Administrateur :**

Diplômé de l'ESCP Europe (MBA), Olivier Gurs a débuté sa carrière chez Arthur Andersen en 1989 en tant qu'auditeur. En 1993, il devient Controller dans des grands groupes industriels internationaux (Time Warner et Van Cleef & Arpels).

A partir des années 2000, il devient Directeur Administratif et Financier d'Hybrigenics et SpineVision, 2 start-ups dans le domaine de la Biotech/Medtech.

En 2003, il rejoint DI Finances, groupe Grant Thornton, en tant que consultant pour des missions en organisation au sein de sociétés innovantes, industrielles ou cotées.

Dans ce cadre, il a eu l'occasion de travailler pour le groupe MVG en 2008 pendant plusieurs mois. En Septembre 2015, il rejoint MVG en tant que Directeur Financier.

**M. Bruno RIVET (représentant permanent de Seventure) :**

Titulaire d'une maîtrise d'Économie Appliquée de l'Université Paris Dauphine et d'un DESS en finance et en Gestion d'Entreprise de l'IAE de Bordeaux, il débute sa carrière en 1996 au sein d'une Banque Populaire Régionale en tant qu'analyste à la Direction des Crédits.

Il rejoint la SPEF en 1998 en tant que Contrôleur interne de SPEF Technology, entreprise d'investissement spécialisée dans l'introduction des valeurs de croissance.

Au cours de l'année 1999, il rejoint l'équipe de Seventure Partner en qualité de Directeur de Participations et a investi, pour les fonds FCPI, dans les sociétés comme Vitec Multimédia, Vaco Microtechnologies, Plantax, Delia Systems, Montecristo Multimedia, et Calendra dont il est administrateur.

**M. Gianni BARONE, Administrateur :**

Diplômé de l'université de Torvergata (Italie) et de SupAero (master en électronique aérospatiale), il a démarré sa carrière à l'ESA en 1990. Il rejoint Space Engineering en Italie pendant 6 ans, Société spécialisée dans l'étude et la réalisation d'antennes spatiales.

Puis en 1996, il participe au démarrage des établissements italiens d'Altran. Ce fut alors l'occasion pour lui de travailler auprès de grands comptes en France, en Scandinavie et dans les pays asiatiques dans le domaine des radiocommunications mobiles.

Il rejoint SATIMO en avril 2000 en tant que directeur commercial et directeur de l'établissement SATIMO Italie.

**M. Sylvain DEKENS, Censeur (représentant permanent de Bpifrance Investissement) démissionnaire en date du 19 décembre 2019**

Diplômé de SUPAERO, il débute sa carrière en 2009 au sein des équipes Fusions & Acquisitions de Deutsche Bank à Paris où il intervient sur diverses missions de conseil pour le compte d'acteurs industriels européens ainsi que pour des fonds d'investissement.





En 2011, il rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement, devenu Bpifrance en 2013, où il est actuellement Directeur d'investissement.

**M. Louis Molis, Censeur (représentant permanent de Bpifrance Investissement) coopté en date du 19 décembre 2019 sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale**

Diplômé de HEC, il débute sa carrière en tant qu'entrepreneur en créant notamment une régie publicitaire dédiée au marketing mobile. A partir de 2011, Il sera Chargé d'Affaires chez Bridgepoint Capital (fonds d'investissement européen). Il a rejoint JCDecaux en avril 2014, en qualité de Responsable M&A et Développement avant de devenir, en mai 2015 Directeur Général de JCDecaux Link. Il est nommé ensuite Directeur Fusions Acquisitions et Développement du Groupe Basé à Plaisir. En 2019, il rejoint Bpifrance, où il est actuellement Directeur d'investissement.

**21.1. AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels. Ils peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.

Ils assistent avec voix consultative.

**21.2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

| Administrateurs        | 2020  | 2021 | 2022 | 2023  | 2024 | 2025  |
|------------------------|-------|------|------|-------|------|-------|
| Philippe Garreau       |       |      |      | √ (3) |      |       |
| Sophie de Roux         | √ (2) |      |      |       |      |       |
| Agnès Mestreau Garreau |       |      |      | √ (3) |      |       |
| Olivier Gurs           |       |      |      | √ (3) |      |       |
| Bruno Rivet            |       |      |      | √ (3) |      |       |
| Gianni Barone          |       |      |      | √ (3) |      |       |
| Sylvain Dekens (1)     | √ (2) |      |      |       |      |       |
| Louis Molis            |       |      |      |       |      | √ (4) |

(1) Censeur

(2) à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, afin de statuer sur les comptes 2019

(3) à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2023, afin de statuer sur les comptes 2022

(4) à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025, afin de statuer sur les comptes 2024





## **22. RAPPORTS COMPLEMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au présent rapport sont joints également les rapports complémentaires suivants du conseil d'administration :

- un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital,
- un rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achats ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants,
- un rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants.

## **23. INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Sur l'exercice 2019, conformément à l'évolution de la législation concernant Alternext, Microwave Vision dans le cadre de son contrat de liquidité géré par la société de bourse Gilbert Dupont, a effectué des transactions sur son titre. La valeur du contrat de liquidité au 31/12/2019 est d'un montant total de 143 k€. A la clôture de l'exercice Microwave Vision détenait 2 512 actions en propre.

Le conseil d'administration en date du 12 juillet 2019 a attribué 125 000 actions gratuites destinées à fédérer un cercle d'hommes clefs autour du projet de MVG. Un stock de 15 000 actions restent à distribuées à la clôture de l'exercice.

## **24. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

La liste ci-dessous indique les actionnaires dépassant les seuils au 31/12/2019.

|           | % ACTIONS |
|-----------|-----------|
| Eximium   | 20,76%    |
| Bpifrance | 13,34%    |
| Seventure | 6,28%     |

## **25. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES**

Aucune opération majeure n'a été réalisée par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (articles L 621-18-2 et R 621-43-1 c. mon et fin. article 223-22 du règlement général de l'AMF).



Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils vous sont présentés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports de vos Co-commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons également d'approuver les conclusions du rapport spécial de vos Co-commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs et décharge de responsabilité à vos Co-commissaires aux comptes.

Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote relativement à l'approbation des comptes annuels.

Le Conseil d'Administration

**Pièces Jointes :**

***Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices,***

***Tableau et liste des filiales et participations,***

***Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital,***

***Rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achats ou de souscriptions d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants,***

***Rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants.***